



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

ARRÊTÉ GO/SDO 2019-012

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des équipes
cynotechniques du Service départemental d'incendie et de
secours de Seine-et-Marne pour l'année 2019

La préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU les articles L.1424-1 à L.1424-50 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence à la cynotechnie ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2000-16 du 23 novembre 2000 portant création de l'unité cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;
VU les résultats des entraînements et des contrôles d'aptitude physique nécessaires à l'évaluation de l'aptitude opérationnelle portés sur les livrets individuels au titre de l'année 2018 ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ;

Arrête,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle ;

Liste d'aptitude opérationnelle des équipes cynotechniques
du SDIS de Seine-et-Marne - Année 2019

Matricule	Grade	Nom	Prénom	Chien référent	Emploi
16290	Adc	GULLY	Eric	Berger Hollandais LOKI 250 268 712 320 353	Conseiller technique départemental
524220	Sgt	ETIENNE	Erwan	Berger Belge Malinois FIBIE 250 269 810 607 377	Chef d'unité cynotechnique
				Berger Belge Malinois MAIKA 250 268 501 134 170	
518770	Sch	VOELTZEL	Sébastien	Berger Belge Malinois LESKO 250 268 500 907 091	Chef d'unité cynotechnique
545610	Sgt	STAINMESSE	Aymeric	Berger Belge Malinois J'FIDJY 250 269 802 580 537	Conducteur cynotechnique

Article 2 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le
La préfète,

11 MARS 2019

Béatrice ABOLLIVIER